



PV n°01

COMMISSION DE GESTION DES COMPÉTITIONS ET DES RÈGLEMENTS SECTION FÉMININES

03/09/2022

Présents : Franck BRANA, Audrey CARMARAN, Véronique CAUBET
Invité permanent : David GONZALEZ (District 65), Karine (District 65)
Excusées : Léa MARGOUET, Romain DELSOL, , Marion PELTIER, Réjane BONNET.

En application de l'Art.63 des R.G. du District du Gers et de l'Art.46 des R.G. de la L.F.O., les clubs de PAUILHAC, COLOGNE, MONFERRAN-SAVES et FLEURANCE LA SAUVETAT sont autorisés à faire évoluer un muté supplémentaire à compter de la 1ère journée de Championnat.

- Demande en date du 28.06.2022 du club de PAUILHAC pour l'équipe 1 sénior D2
- Demande en date du 06.08.2022 du club de FLEURANCE LA SAUVETAT pour l'équipe 2 sénior D1
- Demande en date du 08.07.2022 du club de MONFERRAN - SAVES pour l'équipe 1 sénior D2

La Gestionnaire
Audrey CARMARAN

Le Président
Franck BRANA